
BAPE-10.6

Référence:

10. Le marché de l'énergie

Demande ou Question:

- 10.6 Veuillez expliquer les différences qui se retrouvent aux tableaux 7.5.8 et 7.5.4 ainsi qu'aux tableaux 7.5.9 et 7.5.6 de la page 7-42 du rapport principal. En outre, les données qui apparaissent au tableau 7.5-4, à la rubrique **Autres revenus bruts avant impôts, 18 612 \$**, est un revenu gagné par quelles personnes ou quels organismes ?

- 10.6.1. Même question pour le tableau 7.5-6, qui à la même rubrique présente un revenu brut avant impôts de 10 825 \$.

Réponse:

Différence entre les tableaux 7.5.4 et 7.5.8

Le tableau 7.5.4 présente l'activité économique qui serait générée dans l'ensemble de la province de Québec par la construction du terminal méthanier, alors que le tableau 7.5.8 présente l'activité économique générée par la construction du terminal méthanier dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent uniquement.

Différence entre les tableaux 7.5.6 et 7.5.9

Le tableau 7.5.6 présente l'activité économique qui serait générée dans l'ensemble de la province de Québec par l'exploitation du terminal méthanier, alors que le tableau 7.5.8 présente l'activité économique générée par l'exploitation du terminal méthanier dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent uniquement.

Autres revenus bruts

La valeur ajoutée est composée de trois items principaux. En premier, les salaires et traitements avant impôts correspondent aux revenus des employés salariés avant toute déduction (impôts, assurance emploi, etc.) et excluant les charges patronales.

BAPE-10.6

Deuxièmement, le revenu net des entreprises individuelles correspond au revenu des propriétaires d'entreprises non incorporées ainsi qu'aux gains des membres de professions libérales, tels les médecins, ingénieurs, ... La dernière catégorie, « autres revenus bruts » représente les gains des entrepreneurs incorporés, l'amortissement, la dépréciation du capital, les charges patronales et avantages sociaux des salariés, les taxes indirectes à la production (les taxes municipales sont incluses dans ce type de taxe) desquelles sont déduites les subventions. Le montant total de 18 612 milliers de \$ dans le tableau 7.5-4 pour la phase de construction (ou 10 825 milliers de \$ par année dans le tableau 7.5-6) durant la phase d'exploitation mentionné à la question BAPE-10.6, correspond donc à l'ensemble de ces dépenses. Le montant est directement calculé par le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec et n'est pas réparti entre les différents éléments qui composent les autres revenus bruts. On ne peut donc pas identifier qui précisément reçoit quelle partie de ces montant.